

## Nouvelle hausse de l'AME, destinée aux étrangers clandestins

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 07 décembre 2020

Source [Le Salon Beige] Pour la première fois, le coût estimé de l'aide médicale de l'État (AME) réservée aux seuls étrangers en situation irrégulière en France dépasse le milliard d'euros. La somme inscrite en «crédits de paiement» dans le projet de loi de finances pour 2021, actuellement discuté au Parlement, est exactement de 1 milliard et 61 millions d'euros.

Dans son dernier [avis](#) sur le volet «asile, immigration, intégration et nationalité» du projet de loi de finances pour 2021, la commission des lois du Sénat précise que

«l'aide médicale d'État permet une première approche statistique du nombre de personnes en situation irrégulière sur le territoire, puisqu'elle autorise un accès gratuit aux soins médicaux et hospitaliers spécifique en faveur de ces étrangers».

«334.546 personnes en bénéficiaient au 31 décembre 2019, soit une hausse de 5% par rapport à la même date l'an passé (318.106 bénéficiaires) et un doublement en quinze ans».

Par ailleurs,

Les rapporteurs relèvent que ces crédits s'inscrivent dans un contexte de pression migratoire toujours particulièrement intense, la France ayant délivré en 2019 un nombre record de titres de séjour aux étrangers primo-arrivants en situation régulière (274 676 titres, + 6,1 %) et accueilli un nombre également sans précédent de demandeurs d'asile (132 826 demandes à l'OFPRA, + 7,4 %).

Et d'où viennent ces immigrés :

Pour ce qui est de l'origine des flux d'immigration régulière, on observe que les quatre premières nationalités ayant bénéficié d'un premier titre de séjour sont les mêmes que l'an dernier : nationalités marocaine (34 979), algérienne (27 405), tunisienne (19 615) et chinoise (15 376).

Ainsi alors que 65 630 mesures d'éloignement ont été prononcées sur les 7 premiers mois de 2020, seules 6 831 ont été exécutées, soit à peine 10 %.